



# Concours « Soyez prêt : La préparation aux situations d'urgence commence à la maison »

Si vous résidez aux TNO, courez la chance de remporter un filtre à air HEPA en prenant des mesures simples pour vous assurer que votre famille est prête à faire face aux situations d'urgence.

## Qui peut participer?

Les personnes âgées de 18 ans et plus résidant aux Territoires du Nord-Ouest (TNO). Seules les participations soumises aux TNO seront admissibles au concours.

## Comment participer?

1. Envoyez une photo de votre trousse d'urgence à [nwtemo\\_info@gov.nt.ca](mailto:nwtemo_info@gov.nt.ca).

## Quelle est la date limite pour participer?

Le concours prend fin le 30 avril 2024 à 23 h 59 (heure des Rocheuses).

## Quels sont les prix du concours?

Cinq gagnants (une personne de chacune des régions) remporteront un filtre à air HEPA.

## De quelle façon les gagnants seront-ils choisis?

Le nom de toute personne qui soumet une participation sera inscrit au tirage, pourvu qu'elle respecte les critères d'admissibilité.

## Quelles sont les exigences concernant les photos?

- Toutes les photos doivent être de la plus haute qualité possible (de préférence 2 Mo).
- Les photos de moins d'un Mo seront automatiquement refusées.
- Nous acceptons les formats JPEG, TIFF et PNG (mais le format JPEG est préférable).



## Est-ce que ma participation peut être refusée ou rejetée?

Votre participation pourrait être refusée ou rejetée si :

- vous tentez de participer au concours d'une façon qui contrevient au règlement officiel.
- votre participation contient des renseignements faux ou trompeurs, ou si elle est en retard, falsifiée, illisible, endommagée, incomplète ou irrégulière de toute autre façon.
- votre photo a été modifiée par un logiciel pour changer les couleurs, la taille ou l'apparence de la photo.
- votre photo ne respecte pas les exigences précitées concernant les photos.
- votre participation est soumise de façon robotisée, automatisée ou programmée, ou à l'aide de toute autre méthode illicite.
- votre participation n'est pas conforme au présent règlement officiel.

Le MAMC se réserve également le droit de refuser une participation pour toute autre raison qu'il juge appropriée.

## Quelles sont les conditions de participation?

En participant au présent concours, vous :

- acceptez d'être lié par le présent règlement officiel et par les décisions du MAMC, qui sont définitives, exécutoires et sans appel.
- déclarez et garantissez (i) que votre dossier de participation, notamment tous les documents qui constituent votre dossier de participation et tout document que vous soumettez avec votre dossier de participation sont les vôtres; (ii) que vous avez tous les droits nécessaires pour participer au concours, notamment le consentement de tout tiers dont les renseignements personnels sont inclus dans votre dossier de participation; et (iii) que votre dossier de participation ne renferme pas, n'illustre pas, n'inclut pas ou n'implique pas de contenu qui est considéré comme étant inapproprié, inadéquat ou offensant, selon le jugement du MAMC, ou qui pourrait raisonnablement être considéré comme tel.
- comprenez et acceptez que votre dossier de participation ne vous sera pas retourné et qu'il pourrait faire l'objet d'une modération ou d'une correction par le MAMC, s'il le juge approprié.
- accordez au MAMC le droit d'utiliser votre dossier de participation dans tous les médias à l'échelle mondiale et pour tout motif, et le droit d'utiliser, de reproduire, de modifier,



d'adapter et de traduire votre dossier de participation et de créer des œuvres dérivées de celui-ci, et ce, sans vous en aviser ni vous dédommager.

- acceptez que le MAMC a le droit, en tout temps, d'exiger une preuve d'identité ou d'admissibilité à participer au concours, et que le défaut de fournir une telle preuve sur demande peut entraîner votre disqualification.
- exonérez de toute responsabilité et pour toujours le MAMC et l'ensemble de ses directeurs, dirigeants, employés, agents, représentants, titulaires de licence, successeurs et ayants droit, et tous les tiers concernés (collectivement, les « parties exonérées »). De plus, vous acceptez d'indemniser et de tenir franc de tout préjudice chacune des parties exonérées contre l'ensemble des réclamations, dommages ou responsabilités, y compris les coûts ou les pertes associés à des blessures personnelles, au décès, aux dommages, ou à la perte ou à la destruction liés de quelque façon que ce soit (i) à votre participation au concours, (ii) à l'attribution, à la réception, à la possession, à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de tout prix, en totalité ou en partie, ou à tout déplacement ou à toute activité en lien avec un prix, (iii) à l'utilisation de tout document de participation conformément aux droits accordés dans le présent règlement officiel, ou (iv) à toute violation du présent règlement officiel.

## De quelle façon mes renseignements personnels seront-ils utilisés?

Le GTNO s'engage à respecter votre vie privée et à protéger vos renseignements personnels. Tous les renseignements personnels sont recueillis conformément à l'alinéa 43b) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et sont utilisés strictement pour les crédits photo et les légendes des photos de l'édition 2024 du concours « Soyez prêt : La préparation aux situations d'urgence commence à la maison », ainsi que pour communiquer avec les gagnants.

Pour toute question sur la collecte et l'utilisation de ces renseignements personnels, s'adresser à [nwtemo\\_info@gov.nt.ca](mailto:nwtemo_info@gov.nt.ca).